

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Joanne Francis](#)

<https://www.cadre21.org/membres/25e8b5509d8b09c5e9a7310d>

Date d'obtention : 2024-03-13 20:11:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime afin d'évaluer l'intention derrière la situation.
Compléter la trousse sexto.
Interroger au jeune instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

We must investigate and determine intent behind the action of the situation that is reported to us. Meet and investigate with each person involved.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

The photos and dealing with the victim's experiences and unknown traumas that could be triggered by the act. Providing support for emotional, psychological and physical wellbeing of the victim. The victim's well being is also to be protected at all times.